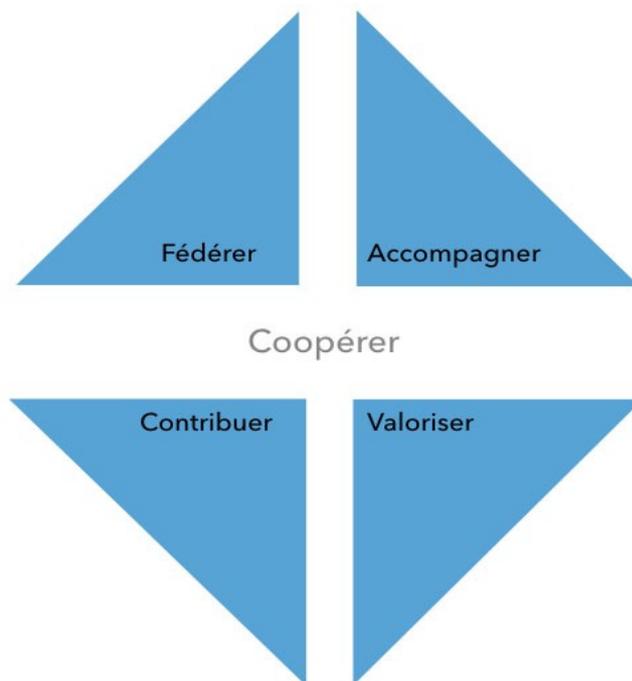




FRACA-MA

PROJET DÉTAILLÉ 2023

RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE



Préambule

Présentation de la Fraca-Ma

La Fraca-Ma s'est constituée dès 1999 dans le but de fédérer les acteurs et actrices du champ des musiques actuelles en Centre-Val de Loire autour d'un objectif commun d'intérêt général : œuvrer collectivement au développement d'une filière régionale solidaire, structurée et équilibrée.

La Fraca-Ma est forte d'un réseau actif et motivé de 53 membres, implantés dans les 6 départements de la région, qui représentent plus d'une centaine de salarié-es. Ensemble ils couvrent un large panel d'activités, représentatif de la diversité de la filière musiques actuelles régionale (centres d'enseignement et de formation, studios d'enregistrement et/ou de répétition, salles de concert, festivals, labels, tourneurs, managers, radios...). Les activités de ses structures adhérentes jouissent d'une notoriété qui dépasse le cadre des frontières régionales.

Pôle régional Musiques Actuelles depuis 2004, ses actions lui ont permis d'accéder à une reconnaissance nationale, développée notamment au travers de ses coopérations inter-régionales et en lien direct avec diverses instances nationales.

Les valeurs de la Fraca-Ma

Par ses actions, la Fraca-Ma a à cœur d'encourager les coopérations vertueuses, de défendre les principes de l'ESS, de valoriser la diversité des esthétiques, d'interroger les pratiques au regard de la notion de Droits Culturels, de s'adapter, par l'expérimentation, aux évolutions d'un secteur complexe et dynamique.

Dans le cadre de son projet 2021-2024, la Fraca-Ma se propose de décliner sa mission de Pôle régional selon 4 axes : fédérer, accompagner, contribuer et valoriser à travers les principes qui sont les siens : **solidarité, expérimentation, structuration, coopération, éducation.**

Le contexte actuel et les évolutions nécessaires pour adapter le projet au contexte financier, économique, écologique, social et culturel

Nous faisons un constat : le secteur culturel dans son ensemble est percuté de plein fouet par une situation de crise devenue permanente. Après la crise sanitaire, c'est maintenant la crise écologique, la crise énergétique, la crise des vocations (professionnelles comme bénévoles) qui ont des impacts profonds sur nos organisations et nos activités.

Le courrier introductif rappelle les difficultés mais ne précise pas que la diminution de certaines activités voire leur temporaire suspension permettent à la Fraca-Ma, pour cette année 2023, d'absorber l'augmentation de la masse salariale au détriment du budget projet.

Quelques faits marquants dans le cadre du dépôt de ce projet d'activités 2023 :

- La mise en place d'une référente ressources sur les VHSS à l'échelle du territoire régional et l'accompagnement des structures à la mise en place d'outils de prévention des VHSS.
- L'équipe de la Fraca-Ma va être étoffée grâce à l'arrivée d'une personne pour l'animation du Coreps (qui entraînera la nécessité de la mise en place d'un CSE).
- L'augmentation des actions ressources à destination du secteur des musiques actuelles en région.

2023 sera encore une année de transition, où la Fraca-Ma sera particulièrement vigilante à l'accompagnement des structures les plus fragilisées.

1 - Fédérer (Penser ensemble)

1.1 - Stimuler et animer la filière régionale sur un principe de concertation permanente

1.1.1 - Favoriser les temps de rencontres entre structures adhérentes

- Améliorer l'impact de la Tournée des Collèges (rencontres avec les adhérent·es département par département sur tout le territoire)
 - *accompagner les membres sur leurs territoires,*
 - *défendre et porter les valeurs de la fédération (auprès de nos membres, et avec eux auprès d'autres parties prenantes),*
- Inciter les adhérent·es à participer/soutenir/découvrir le travail des autres adhérent·es
- S'appuyer sur les événements des adhérent·es (notamment Festivals partenaires) pour favoriser la mise en réseau de nos membres avec artistes et actrices au régional comme au national (via l'organisation de rencontres et pots professionnels)
- S'appuyer sur les outils de communication interne (adhérent·es) **cf. partie 4**

1.1.2 - Intégrer de nouvelles structures pour une meilleure représentativité de la fédération

- Identifier de nouveaux·elles adhérent·es potentiel·les
 - Recenser de nouveaux·elles actrices potentiel·les auprès des adhérent·es (parrainage) et les contacter
 - Intégrer des nouveaux·elles adhérent·es pour plus de diversité (production, diffusion, promotion, tourneur, label, éditeur...)
 - Mettre en place un système de mentorat ou de parrainage entre les nouveaux·elles adhérent·es et les structures identifiées et solides
- Inviter des structures non adhérentes :
 - lors des tournées des collèges
 - sur des temps collectifs (ateliers, tables rondes...)

1.1.3 - Organiser les espaces de débat et de réflexion au sein du réseau

Organiser le débat et la réflexion au sein du réseau dans une démarche d'augmentation des capacités des individus, c'est se garantir une interconnaissance, un échange de savoirs et de savoir-faire. La démarche de la Fraca-Ma s'appuie sur trois fonctionnements différents :

- des chantiers prospectifs thématiques qui rassemblent une large population de membres et se nourrissent d'actions très diverses (veille, organisation de rencontres et ateliers, recherches et études...)
 - En 2023
 - Chantier « RSE/RSO et DD »
 - Chantier « Déploiement régional de la ressource »
 - Chantier « Égalité F/H, inclusion et lutte contre les violences et les discriminations »
- des commissions thématiques qui ont vocation à être permanentes et rassemblent une population ciblée de membres de la Fraca-Ma. Elles peuvent éventuellement donner lieu à la création d'un ou plusieurs groupes de travail. Les propositions d'actions stratégiques et/ou politiques issues de ces commissions font la plupart du temps l'objet d'un vote en CA.

- En 2023 :
 - Commission « Information et communication »
 - Commission « Repérage et accompagnement »
- Groupes de travail (GT) à géométrie variable, composés prioritairement de membres de la Fraca-Ma. Selon les thématiques, d'autres parties prenantes peuvent être associées. Leurs objectifs et durées (de quelques semaines à un an) sont déterminés par leurs participant-es. Les décisions stratégiques et/ou politiques qui en émanent font l'objet de votes en CA.
- En 2023
 - GT « gouvernance de la fédération » : Suite à réflexions engagées en 2022, explorées dans le cadre d'un atelier lors de la dernière AG d'été, puis d'une réunion organisée en novembre, ce GT vient d'être ouvert. Il sera animée toute l'année 2023 (cf. infra).
 - GT « Métiers Culture » : Interroger les adhérent-es pour nourrir les thématiques de Métiers Culture par rapport aux besoins en compétences des actrices régionales des musiques actuelles.

1.1.4 – Développer des services aux adhérent-es

- Poursuite de la mise en place de formation auprès des gouvernances et des équipes pour une meilleure connaissance de la prévention des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement moral dans le cadre de la déclinaison régionale des politiques nationales du CNM.
- Accompagnement RH et conduite des entretiens professionnels afin d'aider les petites structures à se former à ces enjeux de la fonction employeur, outillage .
- Accompagnement sur l'application des conventions collectives appliquées à la filière.
- Création de modules communication à destination des adhérent-es (réseaux sociaux, communication inclusive, média et relations presse).

1.1.5 – Veille et observation de la filière

Cette volonté d'observer la filière est un besoin de fond pour la Fraca-Ma qui souhaite incarner cela par le biais du chantier observation en cours au sein de Métiers Culture mais aussi du Contrat de filière.

- Le Groupe de travail Métiers Culture propose des sujets d'observation et d'enquêtes de la filière MA.
- Dans le cadre du contrat de filière musiques actuelles en Centre-Val de Loire :
 - Lancement d'une étude simultanée des filières départementales de l'Eure-et-Loire et l'Indre. (prolongation « focus » de l'étude-diagnostic de la filière régionale menée entre 2018 et 2020).
 - Contributions à l'étude pilotée par Scène O Centre sur la place faite aux musiques actuelles au sein des structures pluridisciplinaires de son réseau régional.
 - Veille et repérage des coopérations et porosités entre la filière régionale des musiques de répertoire et des musiques actuelles (dans l'optique de contribuer au projet d'étude de la filière musicale régionale, au sens large, toutes esthétiques confondues).

1.2 - Assurer une gouvernance partagée et représentative

1.2.1 - Développer la Tournée des Collèges (pour nourrir le travail de la Fédération et du

Pôle régional musiques actuelles)

- Assurer une gouvernance démocratique de la fédération notamment via le binôme de représentation des départements,
- Défendre et porter les valeurs de la fédération (auprès de nos membres, et avec eux auprès d'autres parties prenantes),
- Faire remonter les problématiques rencontrées par les adhérent-es et les traduire en actions dans le projet associatif.

1.2.2 - Améliorer la représentativité du CA

Ce travail est piloté depuis le GT « gouvernance » (cf. 1.1.3). Il émerge de la volonté de renouvellement et le constat d'évolutions notables dans la typologie des membres de la Fraca-Ma (de plus en plus de membres, des collèges ruraux qui évoluent voire grandissent... Et le constat de la diversification des activités représentées).

L'objectif de ce GT est de garantir une gouvernance fédérale qui représente équitablement le réseau de ses membres d'une part, et l'ensemble des actrices de la filière régionale des musiques actuelles (au regard notamment des différentes activités portées et de leurs implantations géographiques). Au terme de ce GT, les règles de composition, les fonctions, et les modalités de fonctionnement du CA de la Fraca-Ma donneront lieu à de nouveaux statuts, mis en œuvre dès 2024.

2 - Accompagner (Faire ensemble)

2.1 - Soutenir les actrices de la filière musiques actuelles

2.1.1 - Accompagner les initiatives dans leur structuration, la construction de leur modèle économique et leur organisation

La filière MA connaît de nombreux bouleversements qui ont un impact sur les structures. Les nombreuses crises en cours impliquent un besoin de médiation sur les enjeux traversant le secteur des musiques actuelles :

- VHSS, Risques psycho-sociaux, Qualité et conditions de vie au travail...
- professionnalisation, crise de vocation ; nouveaux usages numériques,
- crise écologique, énergétique...
- modèle économique, inflation...
- recul de l'engagement des publics et des bénévoles...

La Fraca-Ma recentre ses activités pour être au plus près des acteurs et des actrices de notre filière et fournir un service plus qualifié pour répondre aux besoins.

- Organiser l'information, la ressource et l'orientation :
 - o Rendez-vous conseils "généralistes" auprès des porteurs et porteuses de projets et actrices régionaux-ales.
 - o Mise en place de temps de ressources départementaux réalisés par l'équipe sur les problématiques repérées (Journée ressources, speed meetings...).

2.1.2 – SODA (Soutien aux Organisations régionales de Développement d'Artistes musiques actuelles)

Conception et coordination de la 5ème édition de ce dispositif (principalement des structures de production de concerts et/ou de disques dotées d'un catalogue d'au moins deux groupes différents).

Dans sa forme actuelle, SODA est rendu possible par un soutien financier de la Direction Générale des Médias et des Industries Culturelles du ministère de la Culture, obtenu suite à un appel à projet annuel. Le dispositif est appelé à évoluer en accord avec les adhérent-es, les besoins identifiés et suite au bilan annuel.

En 2023, la Fraca-Ma effectuera la recherche de financements et/ou de modélisation économique différente pour ce dispositif, qui a permis lors de 4 éditions successives de répondre à l'objectif d'appuyer l'émergence et la structuration de nouvelles structures régionales de développement d'artistes musiques actuelles.

2.1.3 - Répondre aux difficultés rencontrées par les adhérent-es (financières, structurelles, RH...), notamment causées par la crise de la Covid 19

On évoque, suite à la crise Covid, les départs massifs du secteur culturel, la fragilisation des équipes ou les embouteillages de création dans les circuits de diffusion. Mais cette crise devient aussi économique en lien avec la transition écologique, l'augmentation du coût des matières premières et les modifications de convention collective (Animation principalement). La Fraca-Ma reste vigilante et cherche des moyens pour aider ses structures adhérentes :

- Observer les membres de la fédération (pour repérer leurs éventuelles difficultés ou projets de coopération) en s'appuyant sur :
 - o une veille continue ;
 - o des rendez-vous ressource (téléphone, visioconférence, in situ...) avec les membres les

- o moins présents dans les espaces de vie associative ;
- o la tournée des collègues.
- Proposer des accompagnements aux structures en difficultés ou en restructuration :
 - o continuité des diagnostics en lien avec Métiers Culture ;
 - o accompagnement RH porté par l'administratrice de la Fraca-Ma.
- Mettre en œuvre des webinaires pour répondre aux problématiques rencontrées.

2.2 - Sécuriser les parcours et l'insertion professionnelle grâce à Métiers Culture

Métiers Culture est un projet dont le périmètre porte sur l'emploi, la formation et les compétences dans le secteur de la culture de la région Centre-Val de Loire. Métiers Culture a initié en 2022 la réécriture de son projet stratégique et de ses grandes orientations sous l'impulsion de son comité de gouvernance mis en place en 2021, associant les principales structures régionales du secteur (Ciclic, Fraca-Ma, devenir.art, Scène O Centre et la FARRCe). Métiers Culture a pour but de renforcer, consolider et soutenir le développement des compétences des personnes/individus au bénéfice du tissu culturel régional. **Le projet stratégique de Métiers Culture porte désormais sur 2 axes :**

- l'observation socio-économique du secteur culturel (emploi, formation, compétences)
- la sécurisation des parcours professionnels du secteur

Le travail de précision des actions portées et réalisées par Métiers Culture dans le cadre de son nouveau projet stratégique seront affinées, consolidées et validées par sa gouvernance début 2023. Toutefois, nous pouvons dès à présent affirmer que ces actions porteront sur :

- Le financement d'actions contribuant à la sécurisation des parcours des professionnel·les du secteur :
 - o Financement d'entrées en formation pour les artistes-auteur·rices privé·es des financements de droits communs à la formation professionnelle (sous les seuils fixés par l'Afdas).
 - o Co-Financement de dispositifs d'accompagnement longs à l'insertion et sécurisation professionnels : Cycle arts visuels, SODA, Propul'son...
- La poursuite de la mise en œuvre du dispositif favorisant l'insertion professionnelle des femmes Affranchies !, action de mentorat féminin dans la culture en région à travers des actions de formations et de l'accompagnement individuel et collectif. La deuxième édition se poursuivra en 2023 et la troisième édition sera lancée fin 2023.
- L'accompagnement de la montée en compétences des fédérations et représentations régionales sectorielles sur l'observation de l'emploi, de la formation, et des compétences.
- La contribution à la réalisation d'enquêtes régionales transverses sur l'emploi, la formation et les compétences dans le secteur.
- La Capitalisation et diffusion des données régionales sur l'emploi, la formation, les compétences dans la culture pour une analyse transversale des besoins du secteur.
- Organisation d'actions à destination des organismes de formation du secteur (avec la Direction de la formation professionnelle de la Région dans le cadre du dispositif Trans'formation) et en soutenant l'ingénierie pédagogique pour répondre aux nouveaux besoins du secteur (nouvelles compétences post-covid, métiers en tension du secteur...).

Ces actions seront à articuler avec les groupes de travail mis en place avec le nouveau Coreps qui sera porté par la Fraca-Ma dans le cadre de Métiers Culture.

2.3 - Accompagner les pratiques du spectateur : médiation, sensibilisation

- Favoriser la réduction des inégalités d'accès aux œuvres et aux pratiques artistiques dans le champ des Musiques actuelles afin de favoriser la diversité sociologique des publics à travers :

- o Participation de membres de la Fraca-Ma aux instances de coconstruction des politiques publiques.
- o Remobilisation de la commission action culturelle et EAC : identification des freins, production de données relatives à la sociologie des publics, renforcement des coopérations entre structures culturelles et opérateurs sociaux, sanitaires et éducatifs.

2.4 - Soutenir l'émergence et la diversité artistique

2.4.1 - Conseils et orientation des artistes et des porteur et porteuses de projet musicaux

- Priorisation du chantier sur la ressource et ses modalités d'action à l'échelle régionale pour répondre aux sollicitations et mettre en adéquation les réponses aux nouvelles façons de partager l'information, augmentation des moyens humains de la Fraca-Ma sur cette thématique globale et primordiale.
- RDV Ressource artistes et musicien·nes ;
- Développement de Rendez-vous ressource communication auprès des artistes et porteur·euses de projets.

2.4.2 - Propul'Son : dispositif régional de repérage et d'accompagnement d'artistes

En 2022, le dispositif est revu pour s'adapter à différentes réalités et modalités de fonctionnement. Celles-ci seront mises en œuvre pour l'édition 2023.

- Assurer la coordination du dispositif.
- Mettre en œuvre et coordonner l'appel à projet, le repérage et la sélection.
- Élaborer le diagnostic partagé et la construction d'un parcours personnalisé (appui, conseils en développement, mise en réseau, ateliers, formations, travail de la scène, production phonographique et audiovisuelle, diffusion).
- Coordonner les actions communes d'accompagnement :
 - o "cartographie des musiques actuelles" par Les Formations d'Issoudun ;
 - o "organisation de l'activité d'artiste" par Ecopia ;
 - o sensibilisation à la lutte & la prévention aux VHSS ;
 - o développement durable & transition écologique ;
 - o journées d'atelier en groupe pour aller vers un fonctionnement style pépinière.
- Effectuer le suivi des parcours d'accompagnement.

2.4.3 - Aide à la diffusion

Le programme d'aide à la diffusion de concerts de la Fraca-Ma s'est appuyé sur 2 dispositifs, suspendus depuis 2021 faute de financements. Pour mémoire :

- « Festivals partenaires » : une enveloppe financière fléchée sur la programmation (carte blanche, scène Propul'Son) de 2 à 3 groupes régionaux, prioritairement issus des sélections Propul'Son. Sont concernés des festivals portés par des membres (Aucard de Tours, Firemaster, Hop Pop Hop, Le Hangar, Rockomotives, Thé Vert).
- « Ding Dong » : appel à projet permanent en direction de toute structure régionale désireuse d'organiser un ou plusieurs concerts en Centre-Val de Loire. Il consiste en une enveloppe financière couvrant jusqu'à 80 % des cachets des artistes au plateau, dans la limite de deux groupes Propul'Son (à N, N-1 et N-2) et des crédits disponibles.

L'horizon 2023 ne permet pas de reconduire ces action sous leur forme actuelle.

En parallèle, la Fraca-Ma continuera à soutenir la diffusion de la scène régionale par de la prescription en direction de toute structure potentiellement concernée.

2.5 - Sensibiliser et former les acteurs aux enjeux de société : droits culturels, égalité, prévention, environnement, éducation artistique et culturelle et accès aux œuvres

2.5.1 - Mettre en œuvre les actions de prévention contre les conduites à risques

- La Fraca-Ma est relais régional Agi-Son (association nationale de préventions des risques auditifs liés aux musiques actuelles et amplifiées) :
 - o Participation à la vie associative d'Agi-Son (assemblées générales, rencontres diverses).
 - o Veille sur les problématiques légales engendrées par l'entrée en application du dernier « décret son » (2018).
 - o Coordination de la nouvelle campagne annuelle « Ear We Are » (anciennement « Hein!?) :
 - promotion de la plateforme en ligne du même nom, à l'occasion du mois de la gestion sonore (novembre) ;
 - organisation de rendez-vous ressource et/ou transmission sur demande de documentation ressource auprès de différentes structures (établissements scolaires, écoles de musique, organisateurices de concerts...).
- Déploiement régional de supports papiers de sensibilisation (environ 100 grandes et petites affiches, 3000 tracts, 1000 sous-bocks...).

2.5.2 – Droits culturels

- création d'un module de formation en lien avec Métiers Culture et les autres acteurs de la culture en région.

2.5.3 – Environnement et développement durable

- réflexion autour de la mise en œuvre d'actions collectives avec les adhérent-es et échange de bonnes pratiques. La Fraca-Ma suite aux ateliers mis en œuvre dans ses AG souhaite intégrer la dimension RSO dans ses différents dispositifs d'accompagnement.

3 - Contribuer (S'impliquer ailleurs, penser et faire avec les autres)

Pour contribuer plus largement aux évolutions des politiques publiques à travers son expertise territoriale, la Fraca-Ma s'implique dans des espaces de travail et de réflexion, toujours pour coopérer avec les autres acteurs et actrices de la musique, de la culture et de l'ESS.

La Fraca-Ma creuse le sillon en étant force de proposition et partie prenante afin de porter la vision sectorielle et sociétale des professionnel·les du réseau.

3.1 - Participer aux concertations du secteur culturel

La Fraca-Ma s'implique dans le secteur culturel pour porter les enjeux traversant les musiques actuelles auprès des espaces de concertation et de représentation dans le respect des principes de l'intérêt général portés par la fédération.

3.1.1 - Implication dans les espaces de concertations régionaux et nationaux

- Collaborations régionales et nationales
 - o Coopération avec le Conseil Régional dans le cadre de la mise en place de la CPCC, dans la continuité de l'implication de la Fraca-Ma sur cet espace de concertation.
 - o Coopération avec les fédérations et pôles musiques actuelles des autres régions :
 - Coop Rezo (regroupement national de pôles régionaux similaires à la Fraca-Ma)
 - opérations et outils de communication communs ;
 - études conjointes ;
 - présence conjointe sur des salons professionnels ;
 - BIS et BISE 2023 ;
 - rencontres et séminaires inter-réseaux ;
 - Séminaire en mars 2023 à Toulouse.
 - o Coopération avec les fédérations et syndicats nationaux musiques actuelles :
 - Participation aux GT de la Fédélima (égalité...).
 - Réflexion en cours sur des mutualisations d'actions.
 - Coopération avec l'Ufisc sur les sujets de la ruralité, des politiques publiques, des questions professionnelles et du Groupe de Travail CDAMAC (Centre d'assistance mutualisé Art & Culture).
 - o Regroupement des programmes de mentorat féminin,
 - o Coopération avec la Drac, la Région et les syndicats régionaux, dans la mise en place d'un Coreps (Comité régional des professions du spectacle vivant et enregistré)
 - o Coopération avec le Centre National de la Musique :
 - Mise en œuvre du Contrat de filière.
 - o Coopération avec les fédérations et réseaux régionaux culturels de la Région Centre-Val de Loire dans le cadre de la gouvernance de Métiers Culture :
 - Actions transversales, mutualisation de sujets d'enquête
- Inscriptions de la Fraca-Ma dans les représentations nationales :
 - o Porter les intérêts de notre filière régionale à l'échelon national pour défendre ses besoins et spécificités
 - Adhésion à l'Ufisc
 - Adhésion au SMA
 - Interfédération Musiques Actuelles
 - Participation à la vie associative d'Agi-Son

3.1.2 - Implication dans le projet Métiers Culture

La Fraca-Ma porte historiquement la gestion opérationnelle du projet Métiers Culture depuis 2015 et participe en tant que fédération régionale des structures culturelles Musiques actuelles aux travaux mis en œuvre par la plateforme.

- Pilotage et Gestion opérationnelle du projet :
 - o Gérer la partie administrative et financière de Métiers Culture.
 - o Adapter les statuts de la Fraca-Ma en ce sens.
 - o Assurer le secrétariat et l'animation des instances de Métiers culture (3 comités de gouvernance annuels, une réunion de la concertation permanente et les groupes de travail)
- Mise en œuvre du Coreps.
- Participer à la gouvernance de Métiers Culture dans le respect des valeurs de la Fraca-Ma :
 - o Proposer des sujets, des actions, des dispositifs à mettre en œuvre sur le territoire régional, notamment à travers le GT dédié.
 - o Faire remonter les besoins de formation du réseau Fraca-Ma et leurs mises en œuvre à Métiers culture.

3.2 - Co-construire avec les collectivités et les institutions

En adéquation avec l'évolution des instances démocratiques qui tend à une participation accrue de la société civile, la Fraca-Ma se propose d'apporter ses connaissances et son savoir-faire collectif à l'élaboration des stratégies politiques de demain.

3.2.1 - Contribuer à la constitution des politiques publiques de développement des musiques actuelles

- Interpellation de la puissance publique sur les problématiques du secteur (crises en cours, inégalités d'accès, développement d'artistes, projets hors des critères de rentabilité du marché...)
 - o Rédaction et relais de communiqués de presse
 - o Nécessité de l'adaptation des dispositifs de droit commun au secteur culturel
- Participation au Contrat de Filière musiques actuelles en Centre-Val de Loire :
 - o Implication dans les organes de gouvernance (comité stratégique et comité technique), concertations partenariales, coordination et mise en œuvre de décisions stratégiques et techniques prises au consensus.
 - o Contributions aux travaux d'observation de la filière.
 - o Contribution à la conception et la mise en œuvre d'appels à projets et mesures associées.
 - o Conseil et ressource sur demande auprès des candidat-es aux appels à projets et autres mesures.

3.2.2 - Apporter une expertise auprès des institutions et collectivités publiques

- Intervention à titre d'expert dans les commissions régionales d'attribution de subventions.
- Expertise auprès des collectivités souhaitant développer des actions en faveur des musiques actuelles :
 - o Implication de l'équipe et des adhérent-es concerné-es par les territoires sollicitant la Fraca-Ma.
 - o Soutien du CD 37 relatif aux actions territoriales de la Fraca-Ma en Indre-et-Loire.

3.3 - S'impliquer dans des espaces de collaborations et de réflexions trans-sectorielles

L'objectif pour la Fraca-Ma est de développer les outils et d'assurer une veille par rapport aux instances de

concertation au profit de ses adhérent·es et de la défense de l'intérêt général.

3.3.1 - Favoriser la visibilité des Musiques actuelles dans le secteur culturel

3.3.2 - Favoriser l'articulation des musiques actuelles avec les autres secteurs (éducation, tourisme, santé, agriculture...)

Il existe des secteurs où la Fraca-Ma n'a pas encore suffisamment accompagné ses adhérent·es pour leur permettre de créer des projets, développer de l'économie et de l'activité sur le territoire. Pour pallier à cela, il convient de :

- veiller aux dispositifs et actions mis en œuvre dans les autres secteurs permettant de favoriser l'articulation et accompagner les adhérent·es en ce sens (Mouvement associatif, Ceser, DRDJSCS, Éducation populaire, Éducation Nationale, tourisme, cohésion sociale...),
 - rechercher des financements croisés pour les projets ;
- participer à des instances hors secteur culturel : certains secteurs nécessitent de la part de la Fraca-Ma un investissement pour faciliter l'interconnaissance et la circulation des informations récupérées à l'attention de ses adhérent·es ;
- poursuivre la labellisation « Guid'Asso » sur l'accompagnement régional spécialisé des associations dans le domaine des Musiques actuelles auprès de la Drajes et du Mouvement associatif Centre-Val de Loire ;
- Participer au réseau des développeurs de l'ESS en lien avec l'adhésion à la CRESS Centre-Val de Loire et via Métiers Culture.

4 - Valoriser (Rendre visible ensemble)

Le volet Valoriser est assuré par la chargée de communication et des relations publiques de la Fraca-Ma. Une nouvelle embauche au cours de la saison 2022 a provoqué un retard et une reprise en main des projets.

Deux grands enjeux sont à noter : la refonte de l'identité visuelle et la sortie du nouveau site. Après la refonte de l'identité visuelle (menée en 2022), 2023 verra le changement de site de la Fraca-Ma, présenté à l'AG d'été puis au grand public avec la nouvelle identité visuelle.

La nouvelle charte graphique répond à plusieurs attentes :

- un logotype répondant aux critères de communication reconnus : attirer l'attention, être reconnaissable/lisible/repérable/facilement identifiable, porteur de sens, mémorisable, durable et déclinable ;
- une dynamisation de l'image et des outils de communication de la Fraca-Ma, afin de se montrer moderne, jeune et accessible à tous.

Le nouveau site poursuit plusieurs objectifs :

- un environnement technique sécurisé et un back office professionnel,
- une interface créée sur-mesure répondant aux nouveaux critères d'image, de communication et d'informations, avec une possibilité de prise en main complète.
- une navigation simplifiée et adaptée à tous les usager-es et moyens de lecture (développement la partie responsive),
- une intégration de plus de ressources, une modernisation et une dynamisation.

4.1 - Organiser la circulation de l'information

C'est permettre une circulation optimale de l'information selon les typologies de publics et informer largement sur le secteur, le pôle, les adhérent-es, les territoires.

4.1.1 - S'informer

- veille (médiatique, professionnelle, sectorielle, politique, sociétale...) ;
- collecte et analyse de données :
 - o rapports, études,
 - o rendez-vous professionnels...
- Déchiffrement des nouveaux enjeux de société :
 - o Égalité Femme/Homme
 - o Écologie et développement durable
 - o Droits culturels

4.1.2 - Informer

- les adhérent-es (mailing-listes, newsletters, site, réseaux sociaux) ;
- le grand public (newsletter mensuelle et d'opportunité selon les sujets brûlants d'actualité, site, réseaux sociaux) ;
- les institutions (bilans d'activités, rapports, enquêtes, manifestes et lettres ouvertes)
 - o Création d'une liste de diffusion à l'attention des personnalités politiques (sénateur-ices député-es maires, président-es de comcom, de départements....) ;
- les médias (communiqué de presse).

4.1.3 - Stimuler et favoriser l'échange d'informations entre actrices du secteur

- programmes de rencontres thématiques ;
- chantiers prospectifs ;
- outils collaboratifs :
 - o Annuaire du site (outil totalement renouvelé sur le nouveau site),
 - o Agenda du site,
 - o Mailing-listes ouvertes,
 - o MAcarto : <https://macarto.fracama.org/>

4.2 - Rendre compte du travail de fédération au service de la filière régionale

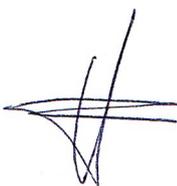
- Partager et mettre en valeur les activités propres des structures adhérentes :
 - o relayer leurs actualités (événements, sorties de disques, campagnes de crowdfunding...)
 - o présenter les structures et leurs équipes (interviews...)
- Partager et valoriser les missions portées par les membres au nom de la Fédération :
 - o focus sur la conception et la mise en œuvre des dispositifs fédéraux (accompagnement, diffusion...)
- Mettre en avant les travaux d'observation de l'emploi et de la formation sectorielle :
 - o relais des travaux de Métiers Culture concernant les musiques actuelles.

4.3 - Promouvoir la création régionale

Identifier et valoriser les initiatives des porteur-euses de projets musiques actuelles en région (les artistes et leur entourage, les actrices de la filière régionale)

- Gestion de l'annuaire régional et d'un catalogue d'artistes ;
- Veille et repérage (nouveaux-elles actrices, nouveaux projets) ;
- Contribution au patrimoine musical régional :
 - o chantier à mener autour de l'Électrophone
- Mise en valeur de la diversité des esthétiques représentées ;
- Mise en valeur des territoires.

Orléans, le 02/12/2022



Pour la Fraca-Ma, certifié « exact »
Fanny LANDAIS, coprésidente